



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 36

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. TEITSMA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes/The Lobbyists Registration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. TEITSMA intervient.

MM. LINDSEY, MARTIN, LAMONT, SMITH (Lagimodière), REYES et MICKLEFIELD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY et MARTIN, M^{me} FONTAINE ainsi que M. LAMONT interviennent. U. ASAGWARA exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. NESBITT présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Présentation d'une demande au gouvernement provincial visant la protection de Manitoba Hydro

que Manitoba Hydro, à titre de corporation de la Couronne, croule sous les dettes en raison des mauvaises décisions prises par les gouvernements précédents;

que la dette de Manitoba Hydro a triplé sous le gouvernement précédent;

que le gouvernement précédent a ignoré les avis et conseils d'experts;

que le gouvernement précédent a mis de l'avant des projets et commencé à dépenser des fonds publics avant même d'avoir obtenu l'approbation des autorités compétentes, engloutissant ainsi des deniers publics à la suite de décisions motivées par des raisons politiques;

que le gouvernement précédent a pris des décisions motivées par de telles raisons au détriment de Manitoba Hydro et des Manitobains;

que le gouvernement provincial s'emploie à renforcer Manitoba Hydro;

que le gouvernement provincial a entrepris un examen exhaustif et approfondi de la mauvaise gestion de Manitoba Hydro par le gouvernement précédent afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs et de faire des dépenses excessives comme ce dernier;

qu'une bonne gestion de Manitoba Hydro suppose qu'il soit tenu compte des considérations économiques ainsi que des recommandations précises des experts en services publics et en environnement lorsque des décisions de gestion sont prises, ce que le gouvernement précédent n'est pas parvenu à faire;

que le gouvernement provincial s'emploie à apporter les améliorations nécessaires afin d'assurer la viabilité de Manitoba Hydro pour les générations futures;

que Manitoba Hydro constitue un important producteur d'énergie verte et propre dont bénéficient tous les Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer de prendre des mesures pour que l'obligation de rendre des comptes aux Manitobains soit respectée dans le cadre des futurs projets hydroélectriques et pour que les Manitobains puissent constater l'importance de ces projets dans la préservation de Manitoba Hydro pour les générations futures.

Il s'élève un débat.

M. NESBITT intervient.

MM. SALA, WOWCHUK, LAMONT, SMOOK et ISLEIFSON ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SALA et WOWCHUK, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. LAMONT et SMOOK interviennent. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* EWASKO dépose le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'année se terminant le 30 juin 2020.

(Document parlementaire n° 43)

M. PEDERSEN, *ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources*, fait une déclaration au sujet de la Journée de promotion de l'agriculture.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. GUENTER, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* PEDERSEN ainsi que MM. SANDHU et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à rendre les produits de protection menstruelle accessibles gratuitement dans les écoles publiques et dans le système de soins de santé et à reconnaître qu'une part importante des personnes au Manitoba n'ont pas les moyens d'acheter ces produits essentiels.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur les félicitations au personnel et aux bénévoles ayant contribué au déploiement de la campagne de vaccination de la province sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — *Loi corrective de 2020/The Minor Amendments and Corrections Act, 2020*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* EWASKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* EWASKO intervient.

M. MOSES et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. MOSES et M^{me} LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M^{me} FONTAINE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* JOHNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg /The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act.*

(Recommandé par lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* JOHNSON intervient.

MM. WIEBE et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et KINEW interviennent. M. LAMONT exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* JOHNSON dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 37.

(Document parlementaire n° 44)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger